BE WAPP, 6 ANS D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE EN WALLONIE : LE BILAN

2016-2022

Ensemble pour une Wallonie plus propre

Be WaPP

Table des matières

1 Avant-propos **3**
2 Réalisations **4**
2.1 Comprendre, analyser et mesurer 4
2.2 Une stratégie globale 6
2.3 Les bonnes poubelles aux bons endroits 6
2.4 Tout le monde peut faire quelque chose à son niveau 7
2.5 Le changement de comportement en ligne de mire 9
2.6 L'éducation des enfants : une priorité 10
2.7 Recycler un maximum de déchets de l'espace public 10
2.8 La répression : une étape indispensable 11
3 Résultats **12**
4 Investissements **16**
5 Conclusions **17**

1 Avant-propos

Qu'a réalisé Be WaPP en 6 ans d'existence et quels sont les résultats obtenus ? Avant de répondre à ces questions, repenchons-nous quelques instants sur les origines de l'asbl. Par qui a-t-elle été créée, dans quel objectif et qui la finance ?

Il faut pour cela faire un retour en arrière de quelques années. Nous sommes en 2015. Le phénomène des déchets sauvages et des dépôts clandestins est un sujet qui intéresse de plus en plus le citoyen attaché à son cadre de vie. Conscients que les emballages de leurs produits se retrouvent parmi les déchets sauvages, les producteurs de produits emballés (représentés par Fost Plus), la distribution (représentée par Comeos) et le secteur alimentaire (par Fevia) souhaitent prendre leurs responsabilités et agir.

En 2016, ils signent un accord avec le Ministre wallon de l'Environnement qui a pour but de prévenir et de réduire les incivilités ayant un impact négatif sur la propreté publique. L'objectif est ambitieux car il s'agit de diminuer la malpropreté de 20% entre 2016 et 2022.

Cet accord prévoit la création d'une structure spécifique pour mettre en place un maximum d'actions. La cellule propreté publique appelée Be WaPP est rapidement constituée et, en 2018, elle reçoit le statut d'asbl. Elle dispose d'une enveloppe annuelle de 3,92 millions d'euros en provenance des entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché belge. L'asbl collabore également avec la Wallonie (via le SPW-ARNE) au développement de projets financés par un fonds public appelé "Fonds Fost Plus".

Be WaPP s'appuie sur un large plan d'actions qu'elle élabore chaque année en référence aux lignes tracées dans le cahier 5 relatif à la propreté publique du Plan wallon des Déchets-Ressources. L'objectif est d'insuffler un changement de comportement durable dans le chef des citoyens qui se débarrassent de leurs déchets dans la nature. L'asbl est convaincue que la solution unique n'existe pas et souhaite créer une dynamique engageante au sein de tous les acteurs œuvrant dans le domaine. Elle considère qu'il faut travailler aussi bien en amont via l'éducation des enfants qu'en aval en améliorant la répression sur le terrain. Même si elle est financée par les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché, les actions que met en place l'asbl concernent l'ensemble des déchets, les emballages n'étant pas les seuls déchets que l'on retrouve dans l'espace public.

Voyons donc ensemble ce que l'asbl a réalisé en 6 ans d'existence et dans quelle mesure la propreté s'est améliorée.

2 Réalisations

2.1 COMPRENDRE, ANALYSER ET MESURER

Afin de guider son action et objectiver la situation, Be WaPP a fait réaliser ou a participé à un certain nombre d'études sur lesquelles elle s'est ensuite basée pour élaborer notamment ses programmes d'actions annuels. Elle soutient également le fait que pour s'améliorer, il faut savoir, ce qui demande aussi de mesurer l'évolution de la situation.

- **UNE ANALYSE COMPORTEMENTALE**

En 2018, Be WaPP a fait réaliser une étude dont l'objectif était d'une part, de comprendre pourquoi certaines personnes abandonnent leurs déchets dans l'espace public et d'autre part, de déterminer s'il existe un profil-type d'incivique afin de mener des actions ciblées.

L'étude a mis en évidence qu'il n'existe pas de profil unique mais bien plusieurs (comme schématisé ci-contre) et que chaque type d'incivique nécessite une réponse et une communication spécifiques.

La solution unique n'existe donc pas.

Un résumé de cette étude est à retrouver sur le site *www.bewapp.be/publications/#etudes*.

> Parmi les raisons pointées par l'étude, on retrouve l'opinion partagée par de nombreuses personnes selon laquelle la gestion de l'espace public incombe aux pouvoirs publics et aux autorités. L'individu y adopte donc une attitude d'usager car il ne s'y sent pas chez lui.

- **ÉVALUATION DES QUANTITÉS ET DU COÛT DE GESTION DES DÉCHETS**

La gestion des déchets sauvages et des dépôts clandestins en Wallonie coûte cher. D'autant que cet argent pourrait être consacré à des services à la population bien plus valorisants et utiles.

Pour preuve, une étude réalisée en 2018 par le bureau *Comase,* pour le compte du SPW dont Be WaPP est partenaire, visait à mettre en évidence les quantités de déchets sauvages et de dépôts clandestins en Wallonie ainsi que le coût de leur gestion.

Un résumé de cette étude est à retrouver sur : *www.bewapp.be/publications/#etudes*.

> Les quantités estimées de déchets sauvages et de dépôts clandestins s'élèvent à un peu plus de **30.000 tonnes** par an et le coût de gestion annuel est évalué à **84,6 millions d'euros**.

• ÉTUDE SUR LA COMPOSITION DES DÉCHETS SAUVAGES

Mais au fait, quels sont les déchets les plus couramment retrouvés dans l'espace public ? Afin de répondre à cette question, le SPW a mandaté *RDC Environment* en 2020 pour la réalisation d'une étude portant sur la composition des déchets sauvages en Wallonie.

Les résultats de cette étude sont repris en nombre et en poids dans les graphiques ci-dessous.

• CLIC-4-WAPP

À l'heure actuelle, **119 communes** suivent l'évolution de la propreté de leur territoire grâce à un outil appelé **"Clic-4-WaPP".**

Convaincue par le bien-fondé de la démarche, Be WaPP a souhaité apporter son appui et son expertise en proposant aux communes **une version 2.0 de l'outil existant**.

Grâce à cette version informatisée, les relevés de terrain sont facilités et le transfert de données vers l'Administration publique se fait automatiquement, facilitant ainsi leur analyse.

2.2 UNE STRATÉGIE GLOBALE

- ## PLANS LOCAUX DE PROPRETÉ

Créer un Plan Local de Propreté (PLP) est l'opportunité pour une commune de mettre en place une stratégie sur-mesure, sur plusieurs années, contre la malpropreté publique.

Afin d'aider les communes, Be WaPP a publié un **"Cahier de la propreté"** dans lequel elles peuvent trouver des fiches-actions décrivant des projets éprouvés dont elles peuvent directement s'inspirer pour la création et la mise en œuvre de leur Plan Local de Propreté.

Voir : *www.bewapp.be/publications/#cahier*

À ce jour, **93 communes** ont été impliquées dans la réflexion menant à la rédaction d'un Plan local de Propreté. L'objectif, in fine, est que chaque commune se dote d'un tel outil.

2.3 LES BONNES POUBELLES AUX BONS ENDROITS

- ## SUBSIDES POUR L'ACHAT DE POUBELLES/CENDRIERS/MATÉRIEL DE NETTOIEMENT

En 2017 et 2019, le SPW et Be WaPP ont permis aux communes d'acquérir des poubelles, des cendriers et du matériel de nettoiement grâce à l'octroi de subsides importants.

- ## MISE À DISPOSITION DES COMMUNES D'UNE APP POUR DRESSER UN INVENTAIRE DE LEURS POUBELLES

Afin d'aider les communes à dresser l'inventaire de leurs poubelles publiques et ainsi pouvoir mieux les gérer (installer des poubelles supplémentaires, remplacer certaines poubelles endommagées, veiller à l'entretien de certains matériels, organiser les tournées de vidange...), Be WaPP a développé une application - appelée **"PRO-preté"** - qu'elle met gratuitement à la disposition de toutes les communes wallonnes. Cette application leur permet en outre de recenser les points noirs, ces endroits qui font l'objet de dépôts de déchets récurrents.

Plus d'infos : *www.bewapp.be/gestion-espace/pro-prete/*

> Au 31 mars 2022, **204 communes** sur 262 utilisent l'outil. **37.239 infrastructures de propreté** ont été encodées dans l'app et **4.042 points noirs** recensés.

- ## ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS LA RÉALISATION D'UN "PLAN POUBELLES"

Partant du constat que **placer les bonnes poubelles aux bons endroits** permet de réduire de 50% la malpropreté ambiante, Be WaPP a financé le coaching de **79 communes en 2021** en vue de réaliser une analyse de leurs infrastructures et d'optimiser le type et l'emplacement de celles-ci ainsi que, le cas échéant, d'opérer les changements nécessaires. **En 2022, 19 communes** supplémentaires ont fait l'objet du même type de suivi.

Plus d'infos : *www.bewapp.be/optimisation-de-limplantation-des-poubelles-et-des-tournees-de-collecte/*

> Au terme du premier accompagnement, **424 actions** ont été identifiées telles que l'ajout ou le retrait de poubelles, le remplacement de certains modèles par d'autres, le placement de modèles plus visibles…

2.4 TOUT LE MONDE PEUT FAIRE QUELQUE CHOSE À SON NIVEAU

- ## PARTICIPER À DES OPÉRATIONS DE RAMASSAGE DE DÉCHETS

Le maintien de la propreté publique nous concerne tous ! C'est la raison pour laquelle Be WaPP équipe toutes les personnes qui souhaitent participer, sur base volontaire, à un ramassage de déchets. Le **"Grand Nettoyage"** est l'opération la plus connue mais il en existe d'autres, telles que les **"Ambassadeurs de la Propreté"** ou **"Organise ton ramassage"**.

Tous les renseignements en la matière sont à retrouver sur le site internet de Be WaPP : *https://www.bewapp.be/je-passe-a-laction/*

Depuis 2016, plus de **1.100 actions de ramassages de déchets** ont été organisées. Ces opérations ont mobilisé **plus de 650.000 personnes** et ont permis de récolter, rien qu'en 2021, **630 tonnes de déchets**.

- ## INTERAGIR AVEC SA COMMUNE POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

FixMyStreet Wallonie est une application développée par Be WaPP (sur base d'un modèle utilisé depuis plusieurs années à Bruxelles) qui est mise gratuitement à la disposition de tous via les stores classiques. Elle permet, en quelques clics, de signaler à sa commune les problèmes rencontrés dans l'espace public. Il peut s'agir de problèmes liés à des dépôts de déchets mais pas seulement. Cela peut être un avaloir bouché, un nid-de-poule dans la route, un éclairage public défectueux, de la végétation envahissante qui gêne la circulation…

En donnant la possibilité aux citoyens de signaler les problèmes qu'ils rencontrent dans l'espace public, cet outil les rend acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie.

Plus d'infos : *www.bewapp.be/gestion-espace/fixmystreetwallonie/*

FixMyStreet Wallonie, l'outil développé par Be WaPP, est utilisé par **55 communes wallonnes** soit en usage interne, soit par leurs citoyens. Fin 2021, **9.511** problèmes ont pu être signalés dont **80%** en lien avec la propreté publique.

- ## DES COLLABORATIONS AVEC DES STATIONS-SERVICES, DES PRODUCTEURS DE BOISSONS, DES CLUBS DE FOOTBALL, LE MONDE AGRICOLE, LE TEC, LES MARCHES ADEPS…

En 6 ans d'activité, de nombreux projets de collaboration ont vu le jour avec tous types d'acteurs, que ce soit les intercommunales de gestion de déchets (le BEP, Tibi, Idelux…), des entreprises (Coca-Cola, Spadel, Q8…), le secteur associatif (Festival Wallonie #demain…), des organismes régionaux (le TEC, les marches Adeps…), les Contrats de Rivière, les Fédérations et organismes agréés (Fost Plus, Fevia, Comeos, la FWA, la Fugea…). L'objectif est de mobiliser et d'impliquer un maximum de secteurs d'activités.

> Les collaborations diverses avec un panel d'acteurs qu'ils soient privé ou public sont essentielles pour impliquer chacun à son niveau à contribuer à l'amélioration globale de la propreté publique.

2.5 LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT EN LIGNE DE MIRE

- ## DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION IMPACTANTES

Afin d'éviter que les déchets se retrouvent au sol ou dans la nature, Be WaPP organise plusieurs fois par an des campagnes de sensibilisation, que ce soit en télévision, en radio ou sur internet.

Retrouvez ces campagnes sur : *www.bewapp.be/sensibilisation/*

> Lors des 3 dernières années, **116.048.242 personnes** ont été touchées via les **14 campagnes** de communication organisées par Be WaPP. Concrètement, cela signifie que chaque wallon a été touché en moyenne **10 fois par an** par un message de sensibilisation à la propreté publique.

2.6 L'ÉDUCATION DES ENFANTS : UNE PRIORITÉ

- ### LABELLISATION "ÉCOLE PLUS PROPRE"

"École Plus Propre" est un concept développé par Be WaPP en partenariat avec Fost Plus. Sa mise en œuvre s'opère en collaboration avec les intercommunales de gestion de déchets, la Copidec et Good Planet. L'objectif est d'accompagner les écoles sur le chemin de l'amélioration de la gestion globale des déchets. Sont ici visés aussi bien la prévention et le tri des déchets que la propreté dans et aux alentours des écoles.

Des animations ainsi qu'une bourse pour compléter les infrastructures de propreté des établissements sont proposées aux écoles sélectionnées.

En savoir plus : *www.bewapp.be/ecoles/label-ecole-plus-propre/*

> **100 écoles** ont été labellisées en 2021 et **117** en 2022. **36.000 élèves** ont été impliqués dans le processus de labellisation en 2020-2021.

- ### DOSSIERS PÉDAGOGIQUES ET FORMATIONS À DESTINATION DES ENSEIGNANTS

Du contenu théorique, des cahiers d'activités par niveau scolaire et des formations reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont mis à disposition de tous les enseignants, que ce soit dans le cadre de leur formation continue ou pour qu'il en fasse, en parfaite autonomie, des leçons à partager avec les élèves.

En savoir plus :

www.bewapp.be/ecoles/dossiers-pedagogiques/

www.bewapp.be/ecoles/formation-pour-enseignants/

2.7 RECYCLER UN MAXIMUM DE DÉCHETS DE L'ESPACE PUBLIC

Qu'il s'agisse des déchets en provenance des poubelles publiques ou ceux qui sont ramassés lors d'opérations de nettoyage, Be WaPP prône le tri et le recyclage d'un maximum de déchets en provenance de l'espace public. L'asbl soutient les communes qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

Be WaPP est particulièrement convaincue de l'utilité du tri dans l'amélioration de la propreté publique. Non seulement le tri donne un sens au geste de jeter son déchet à la poubelle (il va être recyclé) mais aussi parce qu'il permet d'assurer une cohérence par rapport aux habitudes prises à la maison (dans l'espace public, on trie comme à la maison).

2.8 LA RÉPRESSION : UNE ÉTAPE INDISPENSABLE

Si la sensibilisation n'est pas suivie dans les faits de sanctions à l'égard des inciviques s'installe alors un sentiment d'impunité qui les poussent à continuer ou un sentiment d'injustice dans le chef des personnes les plus respectueuses du cadre de vie. Même si la répression est une compétence première des pouvoirs publics, Be WaPP a souhaité apporter son aide dans cette matière.

• ACHAT DE MATÉRIEL DE VIDÉOSURVEILLANCE SUBSIDIÉ

En 2020 et 2021, les communes ont eu la possibilité de solliciter un subside - via un appel à projets mené au travers d'une collaboration entre le SPW et Be WaPP - visant l'achat de matériel de vidéosurveillance permettant d'identifier les auteurs d'incivilités en matière de propreté publique.

En 2020, afin de renforcer la répression et de mettre fin au sentiment d'impunité, **94 communes** ont pu bénéficier d'un subside de maximum 25.000 euros. **507 caméras pour un montant total de 1.800.000 euros** ont ainsi pu être acquises. En 2021, **37 communes** ont pu bénéficier d'un subside de maximum 25.000 euros. **424 caméras pour un montant total de 645.000 euros** ont alors ainsi pu être acquises à nouveau afin de renforcer la répression et de mettre fin au sentiment d'impunité.

• COORDINATION DU MARATHON DE LA PROPRETÉ

En novembre 2021, le premier **"Marathon de la Propreté"** a été organisé. Il a permis, durant 5 jours, de mettre en place de nombreuses actions de sensibilisation et de renforcer les contrôles en matière d'abandon de déchets en Wallonie.

En savoir plus : *www.bewapp.be/marathonproprete/*

29 communes impliquées**, une intercommunale de gestion de déchets** et **un Contrat de Rivière | 67 actions** mises en place dans toute la Wallonie | **422 infractions environnementales** constatées | **25.000 personnes sensibilisées** via la remise d'outils permettant d'adopter des gestes propres (cendriers de poche, poubelles de voiture ou encore distributeurs de sacs à déjections canines).

3 Résultats

• DIMINUTION DE LA MALPROPRETÉ

Be WaPP a procédé à une évaluation de l'évolution de la propreté publique en faisant réaliser par un bureau externe, en 2016 et en 2021, une analyse de grande ampleur du nombre de déchets trouvés au sol et des dépôts clandestins sur un échantillon de tronçons standardisés dans 59 communes.

En comparant les résultats de 2016 par rapport à ceux de 2021, on note une diminution du nombre de déchets au sol de 37%. On retrouve ainsi 16,9 déchets sauvages en moyenne par 100 mètres en 2016 et 10,6 déchets en moyenne par 100 mètres en 2021.

NOMBRE DE DÉCHETS SAUVAGES PAR 100 MÈTRES

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCHETS PAR 100 MÈTRES ENTRE 2016 ET 2021 EN FONCTION DU TYPE DE COMMUNES

L'amélioration de la propreté est plus importante dans les communes semi-urbaines, avec une diminution de 47% de déchets comptabilisés par 100 mètres entre 2016 et 2021. Ce taux d'amélioration de la propreté atteint 40% dans les communes urbaines. Dans les communes rurales, l'amélioration de la propreté des lieux est moins importante et s'élève à 11%. Il est cependant à noter que les communes rurales étaient en 2016 et restent en 2021 les communes les plus propres.

L'analyse de l'évolution de la propreté par type de lieux entre 2016 et 2021 indique qu'il y a une **amélioration statistiquement significative de la propreté dans tous les types de lieux**, à l'exception des quartiers résidentiels qui ne présentent ni amélioration, ni détérioration significative. Il convient de préciser que les quartiers résidentiels étaient, en 2016, le type de lieu le plus propre dans toutes les communes et qu'ils le restent en 2021.

Comme illustré ci-dessous, les améliorations de la propreté les plus importantes entre 2016 et 2021 sont mesurées au niveau des **quartiers commerçants** (39% de déchets en moins sur 100 m), des **alentours d'écoles** (30% de déchets en moins sur 100 mètres), aux **bords des routes** (28% de déchets en moins sur 100 mètres), et dans une moindre mesure, au niveau des **parkings** et **stations-services** (22% de déchets en moins sur 100 mètres) et dans les **centres-villes et de villages** (21% de déchets en moins sur 100 mètres).

Au niveau de l'appréciation visuelle de la propreté des tronçons analysés, on remarque une **forte augmentation des tronçons très propres et propres** (grades A et B) et en corollaire, une **forte diminution des tronçons moyennement propres** (grade C). Quant aux tronçons sales et très sales, ils deviennent minimes. Concrètement, **la proportion des tronçons perçus comme très propres et propres passe de 59% en 2016 à 94% en 2021**.

Parmi les déchets les plus fréquemment rencontrés en 2021, on trouve les **mégots et paquets de cigarettes** qui représentent la plus grande part des déchets comptabilisés au sol (**70%** soit **19.584** pièces). Viennent ensuite les déchets de la catégorie **"non-emballage"** (**14%** soit **3.902** pièces), puis les déchets d'**emballages alimentaires** (**11%** soit **3.001** pièces), ensuite les déchets d'**emballages non-alimentaires** (**3%** soit **845** pièces) et enfin les **autres déchets** (**2%** soit **550** pièces).

Dans les 14% de **"non-emballage"**, on retrouve les papiers-cartons tels que les petits papiers, les cartes de visite, les cartes de vente de voiture, les mouchoirs, les journaux et magazines…) et les plastiques tels que les jouets, les briquets, les cintres, les pailles…

Les 2% de la catégorie de déchets **"autres"** sont constitués de piles et batteries, textiles, déchets organiques, chewing-gums, médicaments et matériel médical.

- ## DIMINUTION DE L'INDICATEUR DE MALPROPRETÉ DANS LE CADRE DU GRAND NETTOYAGE

En 5 ans, de 2017 à 2022, la quantité de déchets sauvages recensée par kilomètre a **diminué** de **32,5%,** en passant de 38,04 kg/km à 25,68 kg/km. Cette tendance à la baisse de l'indicateur de malpropreté s'inscrit dans le temps de manière durable même si la valeur de cet indicateur a quelque peu réaugmenté en 2022.

• LÉGÈRE AMÉLIORATION DE L'INDICE GLOBAL DE SATISFACTION DES CITOYENS PAR RAPPORT À 2018

Chaque année depuis 2018, l'institut de sondage *Dedicated* réalise, à la demande de Be WaPP, une évaluation de l'impact de ses campagnes de sensibilisation auprès d'un échantillon représentatif de la population wallonne. Il calcule également dans ce cadre un indice de global de satisfaction des citoyens par rapport à la propreté publique. Cet indice se base sur différents critères pondérés de manière différente.

	2018	2019	2020	2021
Les éléments contribuant le plus à la qualité de vie d'un quartier : « la propreté »	71 x 0.15	67 x 0.15	75 x 0.15	76 x 0.15
Les évaluations de la propreté (scores 8, 9 ou 10 sur 10)				
• devant chez soi / trottoirs	55 x 0.125	58 x 0.125	60 x 0.125	58 x 0.125
• dans la rue	42 x 0.125	45 x 0.125	50 x 0.125	47 x 0.125
• dans la commune	29 x 0.125	33 x 0.125	33 x 0.125	32 x 0.125
• en Wallonie	10 x 0.125	12 x 0.125	13 x 0.125	12 x 0.125
La satisfaction envers la gestion des corbeilles publiques (visibilité/accessibilité)	51 x 0.15	50 x 0.15	52 x 0.15	48 x 0.15
Les évaluations globales de l'efficacité des services de nettoiement / « très efficaces » ou « plutôt efficaces »	58 x 0.20	59 x 0.20	67 x 0.20	58 x 0.20
Indice global de satisfaction par rapport à la propreté publique	**46,90**	**47,85**	**51,95**	**48,82**

L'indice, en évolution positive constante depuis 2018, a vu sa progression fléchir en 2021 principalement du fait de 2 indicateurs à la baisse.

Le fléchissement constaté en 2021 concerne deux critères, la satisfaction par rapport à la gestion des corbeilles publiques et l'évaluation des services de nettoiement. Ceci peut s'expliquer par le fait que l'étude réalisée en 2021 portait sur l'année 2020 et que durant cette période les équipes communales chargées de la gestion de la propreté ont été fortement handicapées par des problèmes d'absentéisme et de réorientation des priorités dus à la crise sanitaire.

Parmi les autres enseignements extraits de l'étude réalisée en 2021, on trouve :

1. **76%** des citoyens estiment que la "propreté des rues, des trottoirs et des espaces publics" figure n tête parmi les éléments qui contribuent le plus à la qualité de vie d'un quartier (contre 71% en 2018) ;
2. **58%** des citoyens accordent une note de 8, de 9 ou de 10 à la propreté devant chez eux (55% en 2018). Cette perception devient moins favorable au plus on s'éloigne du domicile ;
3. **32%** des citoyens déclarent faire plus attention à ne pas laisser de déchets dans l'espace public (ce chiffre est en augmentation après 2 années de baisse en 2019 et 2020) ;
4. **75%** des personnes sondées estiment que c'est le manque de civisme des citoyens qui explique le plus la malpropreté ;
5. **86%** des Wallons déclarent ne jamais jeter de déchets dans l'espace public (82% en 2020).

4 Investissements

Chaque année depuis 2016, Be WaPP développe un programme d'actions ayant pour but d'améliorer la propreté publique de manière significative partout en Wallonie. Pour répondre à cet objectif, deux sources de financement sont utilisées. D'une part, une source de financement appelée **"Contribution entreprises = CE"** provenant des entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché, co-signataires de l'accord de partenariat avec la Wallonie et d'autre part, une source de financement public, dite **"Fonds Fost Plus = FFP"** émanant du Fonds public alimenté par les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché, via Fost Plus, dans le cadre de l'accord de coopération interrégional du 4 novembre 2008 relatif à la prévention et à la gestion des déchets d'emballages.

Lorsque les actions sont développées à partir du budget "Contribution entreprises", Be WaPP les développe dans leur intégralité, les met en œuvre et en assure la bonne exécution et le suivi. Lorsqu'une action est couverte par le financement Fonds Fost Plus, Be WaPP y participe en bonne collaboration avec le SPW/ARNE. Dans ce cadre, Be WaPP se charge des travaux préparatoires et du suivi de l'exécution de l'action, étant entendu que les procédures de marché public sont strictement d'application et gérées par l'administration.

Le montant total investi dans la propreté publique entre 2016 et 2021 s'élève à **26 millions d'euros**, dont 67 % émanent de la "Contributions entreprises" et 33 % du "Fonds Fost Plus". Ces montants sont repris dans le tableau ci-dessous, sur base annuelle.

ANNÉE	CE	FFP (montants liquidés)	TOTAL
2016	1.099.745€	4.093.043€	5.192.788€
2017	2.233.694€	1.498.450€	3.732.144€
2018	3.380.449€	815.918€	4.196.367€
2019	3.328.780€	1.007.145€	4.335.925€
2020	3.881.753€	912.638€	4.794.391€
2021	3.587.613€	322.572€	3.910.185€
TOTAL	**17.512.034€**	**8.649.766€**	**26.161.800€**

5 Conclusions

Au fil de ces 6 dernières années, Be WaPP a visé le changement de comportement durable. Elle a **sensibilisé**, **mobilisé** et **accompagné** de nombreuses parties prenantes tout en mettant **l'éducation** des plus jeunes au cœur de sa stratégie.

Considérant que chacun a un rôle à jouer, la **collaboration** fut l'une des pierres angulaires du projet de l'asbl. Les tendances positives constatées à différents niveaux sont donc non seulement **le fruit de la dynamique insufflée par Be WaPP** mais elles sont, également et sans conteste, **le résultat des efforts entrepris par tous les acteurs du maintien de la propreté publique** (communes, intercommunales, acteurs de la répression…) ainsi que de la **prise de conscience des citoyens** (vis-à-vis de l'impact de leur comportement) **et du monde politique** en général qui considère la propreté publique comme un enjeu sociétal majeur.

Les jalons de **l'économie circulaire** ont aussi été posés au cours de ces 6 années. Notamment avec l'encouragement du tri lors des opérations de nettoyage et l'accompagnement des communes dans l'instauration de poubelles de tri dans l'espace public.

L'accord de partenariat établi entre la Wallonie et les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché, duquel découlent les financements dédiés à la propreté publique, a permis à Be WaPP de multiplier les actions et, in fine, de créer et de mettre en œuvre une véritable **boîte à outils opérationnelle**. C'est notamment grâce à la combinaison de ces outils qu'une réduction significative des déchets abandonnés dans l'espace public est constatée.

Au-delà des chiffres et au terme de ces 6 années de fonctionnement de l'asbl et de la dynamique insufflée, il convient de retenir **la convergence d'éléments qui corroborent la tendance à l'amélioration de la propreté** et qui montrent que les efforts entrepris doivent être poursuivis. En effet**, le changement est en marche mais… le travail est loin d'être terminé** ! À très court terme, l'entrée en vigueur de la directive européenne *Single Use Plastic* (SUP) et de la REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) qui en résulte, va modifier en profondeur les relations entre les acteurs concernés par la lutte contre la malpropreté, dans la mesure où des **producteurs vont être amenés à prendre plus de responsabilités** par rapport aux produits qu'ils mettent sur le marché et qui se retrouvent dans les déchets abandonnés dans l'espace public.

Au-delà de 2022, il conviendra de **continuer les actions qui ont montré leurs efficacités à ce jour** et, dans le cadre des nouvelles responsabilités évoquées ci-dessus, il sera nécessaire d'**associer toutes les forces en présence et de rassembler les moyens** pour lutter ensemble, tous secteurs confondus, contre la malpropreté publique de manière à **tendre vers l'objectif final, le 'zéro déchet abandonné dans l'espace public'**.

***

Vous trouverez via les liens suivants :

- le rapport d'évaluation complet de Be WaPP : *www.bewapp.be/rapport-evaluation-2016-2022.pdf*
- le présent dossier de présentation : *www.bewapp.be/rapport-evaluation-2016-2022-dossier-de-presse.pdf*